

**PROGRAMME THEMATIQUE OIBT RELATIF**  
**TRANSPARENCE DU COMMERCE ET DES MARCHES**  
**(TMT)**

**DOCUMENT DE PROGRAMME**

**5 mars 2010**

## Sommaire

I.	ÉLÉMENTS DE LA PLANIFICATION	1
1.	ARGUMENT ET ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE	1
2.	OBJECTIFS	7
3.	STRATÉGIE DU PROGRAMME	7
2.	RÉSULTATS/PRODUITS/ACQUIS ET RETOMBÉES/AVANTAGES ATTENDUS	12
5.	AUTRES PARTENAIRES ET ACTEURS	15
6.	ACTIVITES	16
7.	PLAN DES TRAVAUX, DONT ESTIMATIONS BUDGETAIRES ET CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS	18
II.	ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS	20
LISTE DES ANNEXEES		
	ANNEXE 1. ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE DU PROGRAMME THEMATIQUE TMT	22
	ANNEXE 2. FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS DE L'OIBT EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES FORÊTS ET LE MARCHÉ	23
	ANNEXE 3. MODALITÉ D'ÉVALUATION DU PROGRAMME THÉMATIQUE	25

## I. ÉLÉMENTS DE LA PLANIFICATION

### 1. ARGUMENT ET ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE

#### Argumentaire

Le commerce des bois tropicaux sous forme de grumes, sciages et contreplaqués ou placages génère des revenus importants et crée des emplois. Les recettes à l'exportation vers les pays membres producteurs de l'OIBT s'élèvent à 11,2 milliards de dollars environ<sup>1</sup>. À cela s'ajoutent environ 10,8 milliards de dollars d'exportations de produits ligneux de transformation secondaire (PLTS)<sup>2</sup>. Bien que les exportations de cette catégorie de produits soient en progression, et que l'on ait assisté à une certaine expansion des exportations de sciages de bois tropicaux dans les années récentes, les contreplaqués tropicaux provenant de pays producteurs de l'OIBT ont perdu des parts de marché et le volume de leurs exportations est en recul. Les flux commerciaux ont également changé en raison de la progression rapide de la demande de bois et de produits dérivés en Chine, dans les États du Golfe et dans de nombreux autres marchés émergents en Asie et en Amérique latine. Dans le même temps, la Chine a émergé comme important pays producteur et réexportateur de contreplaqués et de PFTS, en recourant largement pour cette activité aux matières premières importées de pays tropicaux, de Russie et d'autres sources. Une autre tendance actuellement observée est celle de la pénétration des bois de plantation sous forme de panneaux reconstitués, de contreplaqués et de PLTS dans les marchés du bois massif, ce qui n'est pas sans incidence sur la compétitivité des bois tropicaux provenant de forêts naturelles. Les parquets en MDF, les meubles en matériaux non ligneux et d'autres produits en bambou se font également une place parmi les applications finales auxquelles étaient habituellement assignés les bois tropicaux.

Les marchés internationaux des bois tropicaux sont en pleine mutation dans un contexte marqué par l'évolution de la demande mondiale et des exigences nouvelles du marché, notamment celles portant sur une offre originaire de forêts en aménagement durable et légal.<sup>3</sup> Il est essentiel que le métier se développe de telle sorte qu'il apporte un appui efficace à la gestion durable des forêts tropicales. La concentration actuelle dans le commerce international d'un petit nombre d'essences de premier choix est une contrainte majeure qui a également conduit à une surexploitation de certains de ces essences. La situation appelle un développement du commerce des essences moins utilisées (LUS) et d'autres matériaux nouveaux.

Il existe plusieurs possibilités d'exportation inexploitées pour les produits ligneux tropicaux. C'est ainsi qu'une analyse récente des échanges intra-africains a montré que moins de 10 % des importations de bois effectuées par la région Afrique, et qui s'élèvent à 4,4 milliards (2007) provenaient de la région elle-même, ce qui suggère de grandes possibilités d'expansion.<sup>4</sup> Il existe des possibilités analogues de développement du commerce intra-régional dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine. La connaissance des marchés régionaux chez les exportateurs potentiels est toutefois limitée et des mesures spécifiques sont nécessaires pour développer le commerce intra-régional du bois tropical.

La demande intérieure de bois et de produits ligneux, qu'il s'agisse des besoins vivriers ou de la consommation du marché, est en croissance dans de nombreux pays producteurs de bois tropicaux. En conséquence, certains exportateurs traditionnels sont devenus importateurs de bois matière première et de produits primaires transformés, ce qui a un impact majeur sur leurs stratégies marketing. L'importance des marchés intérieurs pour les débouchés complémentaires qu'ils offrent n'a fait que s'affirmer car la demande de bois tropicaux dans les principaux marchés d'importation s'est contractée sous l'effet de la récente crise financière. Une meilleure information sur les marchés nationaux est donc nécessaire.

Les exigences du marché portant sur le bois et les produits dérivés sont en constante évolution. Les normes des produits et leurs spécifications d'ordres technique, sanitaire et d'hygiène dans les grands marchés d'importation sont en évolution et conditionnent l'accès à ces marchés par les producteurs de

<sup>1</sup> La valeur des exportations totales du secteur forestier se chiffrait à 30,8 milliards de dollars EU en 2006 (non compris les PFNL).

<sup>2</sup> Une part significative de cette activité s'effectue sur des bois non tropicaux, souvent importés.

<sup>3</sup> La question spécifique de la légalité et de la durabilité de l'offre de bois tropicaux est couverte par le Programme thématique de l'OIBT sur le respect des législations sur les forêts tropicales, la gouvernance et le commerce.

<sup>4</sup> Favada, I. 2009. Promotion du marché intra-africain du bois et des produits ligneux. Rapport préparé pour l'OIBT.

bois tropicaux.<sup>5</sup> Des principes encadrant les achats publics et privés de bois d'œuvre et de nouvelles réglementations sont mis au point pour transformer les marchés en faveur de l'offre de bois et de produits dérivés.<sup>6</sup> Ces nouvelles exigences constituent un défi majeur pour les exportateurs de bois tropicaux et entament leur compétitivité.

S'il est vrai que les barrières douanières ont été abaissées dans les pays développés, on observe encore une certaine escalade de ces droits. Cette situation est plus grave dans le commerce entre pays en développement où les deux droits de douane et leur escalade représentent un obstacle majeur au développement du commerce intra-régional. Les barrières non douanières continuent d'être importantes pour le commerce des bois tropicaux dans les principaux marchés d'importation<sup>7</sup>. Ces nouvelles exigences constituent un problème majeur pour les exportateurs de bois tropicaux et entament leur compétitivité.

Il est nécessaire de surveiller ces différentes évolutions touchant les réglementations du marché et les exigences connexes, et de soutenir les pays producteurs de bois tropicaux qui doivent les satisfaire. Sans aide, les pays tropicaux producteurs de bois continueront à éprouver des difficultés à accéder aux marchés d'importation.

Il existe également d'autres facteurs qui affectent le commerce des bois tropicaux dont notamment la complexité des procédures d'importation et d'exportation dans les pays consommateurs (à la fois développés et en développement), le manque de clarté des règlements sanitaires et les coûts élevés des transactions dont bénéficient les intermédiaires de la filière. La facilitation du commerce pourrait aider les pays exportateurs de bois tropicaux à surmonter ces facteurs limitant qui doivent être traités.

Les exportations de bois tropicaux subissent la concurrence des bois tempérés et celle d'autres matériaux qui peuvent être utilisés aux mêmes fins. Sur certains marchés, les acteurs et les consommateurs expriment leurs préoccupations relatives à l'acceptabilité environnementale de tous les types de produits dérivés du bois et des bois tropicaux en particulier. Il est nécessaire d'améliorer la communication sur les atouts environnementaux du bois d'œuvre d'origine tropicale et des produits ligneux issus de forêts gérées de façon durable auprès des acheteurs, des consommateurs et d'autres parties prenantes.

### **Analyse de la problématique**

La problématique de fonds que le programme thématique TMT se propose de traiter est celle de l'insuffisante transparence du marché et de la faible capacité des pays membres producteurs de l'OIBT à développer et à maintenir un commerce rentable du bois et des produits dérivés et à s'adapter de manière proactive à l'évolution rapide des marchés. Il existe trois principales causes directes à cette situation, à savoir (i) la faiblesse des systèmes d'information sur les marchés et le secteur forestier dans les pays producteurs, (ii) le caractère lacunaire de la veille appliquée au marché et (iii) les facteurs limitant l'accès aux marchés et la compétitivité commerciale des bois tropicaux et produits dérivés par diverses contraintes, notamment des changements dans les exigences du marché ainsi que des mesures spécifiques prises par les régulateurs sous l'influence de certains groupes de pression pour éliminer ou réduire l'utilisation des bois tropicaux en général. Le nécessaire renforcement des capacités et les carences des politiques nationales, des cadres juridiques et institutionnels sont des questions intersectorielles qui traversent la problématique de fond du Programme thématique. (voir annexe 1 pour l'analyse en arborescence de la problématique)

S'agissant des systèmes d'information sur le marché, l'on rencontre les situations générales suivantes dans les pays membres de l'OIBT : (i) les pays qui n'ont pas de systèmes fonctionnels d'information ou qui sont en phase initiale de leur développement, (ii) les pays qui ont reconnu l'importance de l'information sur le marché, développé des modèles institutionnels, mais qui ont encore des besoins importants concernant le renforcement et la coordination de leurs systèmes

---

<sup>5</sup> Tissari, J. 2009. Rapport sur l'étude des normes techniques et environnementales des produits ligneux tropicaux dans les marchés internationaux (Projet). CEM-CFI (XLIII) / 9

<sup>6</sup> Simula, M. et al. 2010. Study on Developments and Progress in Timber Procurement Policies as Tools to Promote Sustainable Management of Tropical Forests. Rapport préparé pour l'OIBT.

<sup>7</sup> Taylor, R. & Ass., STCP Engenharia de Projetos & Wing Hing, L. 2005. Rapport sur les mesures visant à promouvoir l'expansion et de diversification du commerce international des bois tropicaux. OIBT.

d'information, et (iii) les pays qui ont relativement bien établi des systèmes nationaux, mais qui montrent encore des lacunes et qui appellent des améliorations.

Il existe un certain nombre de causes sous-jacentes aux faiblesses actuelles. Dans de nombreux cas, les décideurs ne perçoivent pas suffisamment l'importance stratégique de l'information dans l'élaboration des politiques et orientations, la planification et l'évaluation des performances. Ceci va de pair avec un manque de volonté d'améliorer les systèmes d'information. L'édification de systèmes d'information du secteur forestier a généralement lieu dans le cadre d'une approche fragmentaire et au coup par coup dans laquelle on ajoute des éléments qui ne sont pas liés les uns aux autres et ne relèvent d'aucune démarche intégrée. La collecte des données est souvent défectueuse ce qui aboutit à produire des données peu fiables. Les systèmes ne couvrent en général que certains aspects des besoins d'information. Par exemple, de nombreux pays ne disposent pas de données fiables sur la production et l'utilisation du bois et des produits dérivés, ce qui rend impossible toute évaluation fiable de l'offre et de la demande. L'exploitation forestière illégale et le commerce illicite des produits ligneux induisent une autre contrainte au recueil de données fiables sur la production et le commerce du bois.

Les systèmes manuels sont encore monnaie courante et sont sources d'erreurs, et leur informatisation pourrait sensiblement améliorer leur rapport coût-efficacité. D'autre part, certains pays qui ont adopté des systèmes informatisés sophistiqués souffrent d'un déséquilibre entre la sophistication du système, le niveau technique du matériel et les compétences du personnel, ce qui en limite l'efficacité.<sup>8</sup>

Le manque de personnel formé pour mettre en place et exploiter des systèmes d'information et la rotation élevée de ces agents sont d'autres contraintes majeures. Une formation spécialisée serait nécessaire mais les installations sont souvent absentes. En outre, la motivation à collecter et à produire des données fiables dans les organismes qui en sont chargés est limitée par l'absence d'une diffusion efficace des résultats.

Les lacunes dans la connaissance du marché comprennent généralement (a) le manque d'informations sur les marchés nationaux, sur le secteur informel et production tant licite qu'illicite ; la demande intérieure est en croissance rapide et il est fréquent que l'offre nationale ne parviennent pas à la satisfaire en raison d'un manque de connaissance des caractéristiques de cette demande ; (b) les projections non fiables de la demande et de l'offre rendent difficile la planification au niveau des entreprises autant qu'au niveau national ; (c) Les utilisations finales et les caractéristiques du marché des différentes espèces, y compris les LUS et les espèces des plantations, sont mal connues. Le développement de l'exploitation des LUS peut jouer un rôle déterminant pour rendre la gestion durable des forêts tropicales naturelles économiquement viable. Les perspectives du marché des bois des différentes plantations doivent être connues afin de guider la sélection des espèces, mais ces informations sont actuellement trop générales ou trop restreintes pour la prise de décisions concernant les investissements dans les plantations ; (d) on constate l'insuffisance d'informations sur les facteurs agissant dans l'évolution des marchés des bois tropicaux des pays consommateurs et la manière proactive d'y répondre. Les nouveaux marchés des bois tropicaux et produits dérivés sont mal connus et leur dynamique est différente de celle des pays importateurs traditionnels ; leur importance relative est récemment devenue plus grande encore que dans le passé en raison de la crise financière qui a touché la plupart des grands marchés traditionnels des bois tropicaux ; (e) les informations spécifiques sur les marchés des PLTS sont insuffisantes, elles n'en sont cependant pas moins nécessaires pour orienter les investissements dans la valorisation industrielle. On constate une faiblesse de la connaissance de la structure de la filière (les volumes de bois et des produits fabriqués et utilisés dans les différentes phases de la filière, les matières premières qu'exigent la fabrication des différents PLTS, les coûts de transformation/valorisation, les coûts de transport, ceux des intermédiaires et les coûts de transaction) et de la compétitivité des coûts des producteurs individuels.

Il y a également des limites dans l'accès aux marchés internationaux et régionaux dont jouissent les producteurs de bois tropicaux. De nombreux facteurs dont les tarifs douaniers, les normes et règlements techniques, et d'autres obstacles non douaniers au commerce affectent l'évolution du marché et ne peuvent être contrôlés efficacement par les pays producteurs de bois tropicaux.

---

<sup>8</sup> OIBT 2003. Enseignements tirés des missions d'évaluation à posteriori effectuées par le Comité de l'information économique et information sur le marché. CEM-CFI (XXXIII) / 3 - 8 septembre 2003.

L'absence d'informations adéquates sur ces développements rend difficile toute amélioration des politiques nationales et des cadres réglementaires dans le sens d'une compatibilité avec les règles de l'OMC et qui puissent donc promouvoir le commerce des bois et autres produits provenant de forêts tropicales. Les travaux de l'OIBT dans ce domaine a été fondamentaux, mais en raison de ressources limitées, ils ne répondent pas pleinement aux besoins des pays producteurs.

La prolifération et la variation des exigences imposées sur les différents marchés rendent de plus en plus difficile aux producteurs de bois tropicaux la promotion de leur commerce. Diverses exigences posés par certains principes encadrant les marchés publics, l'essor de l'habitat écologique, les réglementations des collectivités territoriales, etc., sont apparus dans le but de promouvoir le développement et la consommation durables, mais souvent sans tenir compte des incidences économiques, sociales et environnementales dans les pays producteurs de bois tropicaux. En outre, des mesures visant spécifiquement à éliminer ou à réduire l'utilisation de bois tropicaux sont prises en réponse à des campagnes anti-bois tropicaux. La surveillance de ces développements, notamment les initiatives en faveur d'un habitat écologique, qui prennent de l'ampleur en Amérique du Nord et dans l'Union européenne, est nécessaire mais il existe également un besoin d'informations utiles sur les impacts et les implications de telles mesures dans les pays producteurs de bois tropicaux pour s'assurer que ces mesures peuvent contribuer à la gestion durable des forêts tropicales.

Le développement du commerce souffre de plusieurs lacunes qui doivent être comblées par des efforts à mener au plan international et régional. La levée des obstacles aux échanges intra-régionaux à fort potentiel d'expansion suppose une action systématique en faveur du développement commercial efficace.<sup>9</sup> Il existe également des contraintes au développement du commerce dans les pays producteurs. Les cadres juridiques et politiques sont en effet souvent inadaptés et souffrent des penchants bureaucratiques discernables dans les procédures d'inspection et les formalités douanières, lesquelles imposent des coûts de transaction élevés, à quoi s'ajoutent la corruption et une fiscalité et des incitations inadéquates. Sont nécessaires des mesures de facilitation du commerce devant s'attaquer à ces problèmes.

Dans le secteur privé de nombreux pays membres producteurs de l'OIBT, les principales contraintes comprennent le manque d'information sur le marché, les faibles capacités de commercialisation, la concurrence provenant de l'exploitation forestière illégale associée à des coûts de transaction élevés dans la filière licite, la multiplicité des formalités administratives dans les pays exportateurs et importateurs, l'accès limité des professionnels aux financements; la faible capacité de transformation secondaire, la médiocre qualité des styles des produits transformés, et l'intensité de la concurrence. En général, il existe un défaut de connaissance chez les petites et moyennes entreprises forestières, des débouchés offerts par le marché international. Leur capacité à commercialiser des produits dans les filières d'exportation est faible en raison de leur petite taille et du caractère limité de leurs ressources.

Aux niveaux international et régional, le défaut de compatibilité dans les statistiques des importations et des exportations des partenaires commerciaux est une contrainte sérieuse à la transparence du marché. En outre, les codes du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sont en évolution, laquelle peut aboutir à réduire la somme des informations détaillées sur le commerce des bois tropicaux au niveau international. Il y a un besoin urgent d'améliorer les statistiques du commerce extérieur des bois tropicaux et produits dérivés chez les partenaires commerciaux qui réclame des efforts de collaboration.

Une autre contrainte majeure est la diversité nomenclatures des espèces et des règles de classement, ce qui rend difficile pour les acheteurs et les utilisateurs la compréhension des caractéristiques du produit. S'agissant des essences par exemple, en Afrique les mêmes essences ou des essences similaires sont proposées sous différents noms commerciaux dans différents pays. Cette question ne peut être réglée sans coopération régionale. Il y a un besoin majeur pour promouvoir les espèces ou groupes d'espèces en sensibilisant les utilisateurs du bois et en fournissant des informations adéquates sur leurs caractéristiques et applications finales. L'harmonisation et la simplification dans

---

<sup>9</sup> Voir par exemple le plan d'action d'Accra de l'OIBT (2009). Exploiter les créneaux de marché pour les producteurs de bois tropicaux en Afrique. Rapport de la Conférence internationale sur la promotion du commerce intra-africain en bois et produits ligneux. Accra, Ghana, 30 juin - 2 juillet 2009.

ce domaine sont nécessaires dans le cadre d'une coopération régionale qui doit recueillir la participation des partenaires du marché.

Les bois tropicaux sont soumis à la forte pression de la concurrence que leur livrent sur les marchés internationaux les bois tempérés, et ils sont exposés à être remplacés par d'autres matériaux. Les qualités environnementales des produits dérivées des bois tropicaux ne sont guère diffusées ni promues ce qui a pour conséquence une mauvaise image de ces bois chez les consommateurs, les architectes, l'industrie du BTP et ses prescripteurs dans les pays consommateurs. Sont nécessaires des études comparatives sur les cycles de vie entre les bois tropicaux et les matériaux concurrents, ainsi que d'autres informations sur les divers avantages environnementaux, sociaux et économiques de la gestion durable des forêts en vue de produire des informations crédibles susceptibles d'être communiqués aux intervenants sur les marchés nationaux et internationaux et faciliter ainsi le développement du commerce de ces bois. On constate en outre un défaut de développement du marketing et du commerce des produits ligneux tropicaux, qui serait nécessaire pour contrer les initiatives de marketing stratégique engagés par les secteurs des matériaux concurrents.

### **Travaux pertinents à l'échelon international et régional**

L'OIBT a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la transparence du marché et la promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés. Les résultats principaux de l'OIBT dans ce domaine comprennent l'Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois, le bulletin bi-mensuel Tropical Timber Market Report qui diffuse des données systématiquement mises à jour sur les prix des bois tropicaux ainsi que des informations sur le marché, et qui constitue une source d'information sans pareille au plan international pour détecter les évolutions à court et à moyen termes de ce marché. À la disponibilité de ces sources de données s'ajoute le développement d'une base de données en ligne, comportant notamment des statistiques sur la production et le commerce des bois tropicaux dans lesquels sont engagés les pays membres de l'OIBT.<sup>10</sup> Les rapports périodiques de l'OIBT sur l'état de la gestion des forêts tropicales et diverses études de perspectives ont produit des informations sur les tendances à long terme dans l'approvisionnement en bois tropicaux et l'état du marché. La discussion annuelle de l'OIBT sur le marché fournit une occasion d'échange d'informations et de vues entre les partenaires commerciaux sur la situation du marché des bois tropicaux et le commerce. Les études analytiques de l'OIBT sur les caractéristiques du marché et les facteurs qui affectent la demande, l'offre et l'accès au marché ont amélioré la transparence du marché et la conception des politiques publiques dans ce domaine. Diverses initiatives politiques de l'Organisation ont contribué à doter les producteurs de moyens leur permettant de s'adapter à l'évolution du marché. Les travaux de l'OIBT visant à améliorer les systèmes d'information de marché et les statistiques du commerce entre ses pays membres ont également joué un rôle déterminant à cet égard.

Seul un ensemble limité de travaux ont été effectués par d'autres organisations multilatérales et bilatérales en vue d'améliorer la transparence du marché et de développer le commerce des bois tropicaux et produits dérivés. Les travaux statistiques de la FAO portent principalement sur la production et les statistiques du commerce du bois brut et de produits primaires du bois transformé. Et ce en général sans distinguer les informations sur les bois tropicaux et produits dérivés pour la majeure partie des catégories visées. Le Centre du commerce international possède un service d'information sur le marché sur un certain groupe de produits parmi lesquels certains produits forestiers non ligneux intéressant l'OIBT : plantes médicinales, huiles essentielles, fleurs et plantes ornementales. La FAO publie aussi le bulletin Non-Wood News (information sur les produits non ligneux) qui rend compte des marchés des produits forestiers non ligneux. Le Réseau international pour le bambou et le rotin (INBAR) maintient une base de données sur ces deux produits forestiers non ligneux, mais ne diffuse pas d'informations sur l'état du marché.

Plusieurs tentatives ont été faites pour améliorer l'information du marché aux plans régional et infra-régional. L'Organisation africaine du bois (OAB) a investi dans le passé dans l'élaboration d'un système d'information régional pour partager les connaissances, mais malheureusement celui-ci ne fonctionne pas.

---

<sup>10</sup> Il s'agit d'une collaboration avec la CNUCED.

Dans le secteur privé national et international, des organismes professionnels et techniques (par exemple ATIBT, UCBT) collectent et publient des statistiques annuelles sur le commerce du bois. Un petit nombre d'entreprises commerciales, dispensent également des informations sur certains marchés des bois tropicaux. Il s'agit de sources d'informations qui, sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, n'en sont pas moins importantes ; les informations qu'elles réunissent sont recueillies auprès de leurs affiliés ; elles souffrent ainsi de retards de publication et leur diffusion est limitée aux affiliés et proposées à des coûts élevés aux non-affiliés. Les autres sources d'informations sont le Global Forest and Trade Network du Fonds mondial pour la nature, mais elles ont tendance à s'appuyer largement sur des informations de seconde main et à se concentrer sur certains aspects spécifiques du commerce du bois.

### **Apport spécifique du programme thématique TMT**

Le principal apport spécifique du programme thématique TMT tient à sa complémentarité avec les activités actuelles de l'OIBT, ainsi que celles d'autres organisations ; il se propose de combler les lacunes existantes dans la connaissance et la transparence du marché et vise à renforcer la capacité des producteurs de bois tropicaux à développer les activités commerciales et de marketing. Les efforts de l'OIBT ont été déterminants pour aider les pays producteurs, mais les problèmes fondamentaux sont loin d'être adéquatement traités si bien qu'une action concertée reste nécessaire qui ne peut être entreprise par d'autres acteurs. Grâce au Programme TMT, l'impact de la contribution de l'OIBT peut bénéficier d'un fort effet de levier dans le cadre d'une démarche stratégique.

L'avantage concurrentiel de l'OIBT repose sur les aspects suivants: (i) la vaste base de connaissances accumulées sur tous les aspects du commerce et des marchés qui peut être plus amplement développée, (ii) de solides antécédents dans le renforcement des capacités qui peuvent être mis au service d'une amélioration des systèmes d'information sur les forêts dans les pays membres (un total de 26 projets dans le monde tropical, avec de précieux enseignements sur les pratiques les meilleures offrant une base solide pour l'échange des connaissances), (iii) une approche globale embrassant l'ensemble de la filière, y compris les grumes, les produits primaires du bois transformé et les produits valorisés tels les meubles et la menuiserie, (iv) des mécanismes de partage des connaissances à tous les niveaux (MIS, publications, site Internet, etc) en place et bien développés, (v) une couverture géographique étendue, y compris touchant la quasi totalité des grands pays producteurs et tous les principaux marchés internationaux, (vi) l'importante capacité dont dispose l'OIBT de toucher les entreprises individuelles et d'autres parties prenantes par le biais de son Market Information Service (MIS)<sup>11</sup> qui représente une source d'information exclusive sur l'évolution à court terme des marchés et constitue un moyen efficace de diffusion de l'information sur les résultats et acquis essentiels du programme auprès des bénéficiaires potentiels, (vii) les structures à vocation consultative que sont le Groupe consultatif sur le commerce et le Groupe consultatif de la société civile, qui engagent des organismes intermédiaires essentiels et constituent un instrument de sensibilisation supplémentaires susceptibles de dispenser des conseils pertinents sur les activités du programme et d'opérer la validation de ses principaux résultats.

L'OIBT a effectué des projets notables dans le domaine du renforcement des systèmes forestiers et de l'information sur le marché de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, du Panama, du Pérou, du Ghana, du Gabon, de la Chine et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les facteurs de réussite de ces projets sont mis en évidence à l'annexe 2.

Au plan thématique, le programme TMT se concentre sur trois domaines principaux de contraintes dont la levée est indispensable pour améliorer les échanges commerciaux et la transparence du marché des bois tropicaux et produits dérivés. En matière de renforcement des capacités, l'accent est mis sur le renforcement des systèmes d'information qui doit être bénéfique à tous les partenaires commerciaux. L'amélioration des capacités de commercialisation et les efforts du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises qui n'ont encore qu'un rôle limité dans le commerce international, constitue un autre domaine dans lequel le programme peut apporter une contribution importante au développement du commerce. Le programme aidera aussi à combler les lacunes dans les informations disponibles sur les marchés intérieurs, régionaux et internationaux qui sont mal

---

<sup>11</sup> Le service d'information sur le marché (MIS) compte environ 15 000 entreprises / personnes à travers le monde dans sa liste de diffusion.

connus et qui représentent ainsi un potentiel inexploité dans de nombreux cas. En outre, le programme fournira des outils pour contrôler et influencer les facteurs exerçant une incidence sur les marchés des bois tropicaux.

Le programme TMT présente de fortes synergies avec les programmes thématiques de l'OIBT relatifs d'une part à l'application des législations relatives aux forêts tropicales et au commerce (TFLET) et d'autre part au développement et à l'efficacité de l'industrie (IDE). Le premier doit produire des résultats spécifiques relatifs à la connaissance du marché des produits exploités dans la légalité après avoir été extraits de forêts en gestion durable. Les questions relatives à la certification des forêts et la vérification de la conformité juridique seront également traitées par le programme TFLET. En outre, il existe de fortes synergies avec le Programme de l'OIBT consistant à assurer que le commerce international des essences inscrites à la CITES s'opère en accord avec leur gestion durable et leur conservation, car le programme TMT permettra d'améliorer la transparence du marché concernant notamment les essences inscrites à la CITES.

Le programme TMT entretient également des liens étroits avec le programme thématique de l'OIBT sur la gestion des forêts des collectivités et leurs entreprises (CFME), en dispensant des éléments d'information sur les marchés intérieurs et d'exportation exploitables directement par les bénéficiaires ultimes du CFME, à savoir les entreprises rurales de produits forestiers, les populations autochtones et les petits exploitants forestiers. Il existe également des synergies avec le programme thématique de l'OIBT sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux des forêts tropicales (REDD) dans le cadre duquel sera engagé le développement de la base d'information sur les marchés des services environnementaux. Pour exploiter ces synergies et éviter les chevauchements des opérations, sera mise en place une coordination étroite avec les autres programmes thématiques de l'OIBT.

## **2. OBJECTIFS**

L'objectif général du programme thématique TMT est de: (i) promouvoir le commerce des bois tropicaux, des produits dérivés et des produits forestiers non ligneux en augmentant la capacité des pays membres producteurs en matière d'information sur le marché ainsi que leurs compétences en marketing, et (ii) d'améliorer la transparence du marché par de meilleures données et connaissances.

Les objectifs spécifiques du programme TMT sont de (a) renforcer les systèmes d'information sur les marchés et le secteur forestier, (b) combler les lacunes dans la transparence du marché des bois tropicaux et produits dérivés, et (c) améliorer l'accès aux marchés et la promotion commerciale des bois tropicaux.

## **3. STRATÉGIE DU PROGRAMME**

Le domaine d'application du programme embrasse (i) le renforcement des systèmes d'information sur le marché, (ii) l'amélioration de la transparence du marché et (iii) la facilitation de l'accès aux marchés et du développement du commerce (figure 1). Le renforcement des capacités et celui du cadre politique, juridique et institutionnel sont des thèmes transversaux dans la stratégie du programme.

L'éventail des produits du programme thématique se concentre au cours de la phase pilote sur la transparence du marché et le développement du commerce du bois et des produits dérivés, notamment les PLTS. Dans la phase suivante du programme cet éventail peut être élargi pour inclure les produits forestiers non ligneux et les services des forêts que sont l'écotourisme, la chasse, les loisirs, etc.

Dans le cadre du renforcement des systèmes d'information, le programme TMT peut aider les gouvernements intéressés qui, dans ce domaine sont encore aux phases initiales de développement, élaborer des stratégies nationales et plans d'action pour le développement de systèmes d'information sur le marché et le secteur forestier. Dans cette catégorie de pays, il existe généralement un fort besoin de sensibiliser davantage les décideurs et autres parties prenantes sur l'importance du marché et des informations sectorielles dans toute élaboration d'orientation et son application. Le programme peut soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et la formation d'une masse critique de spécialistes devant se consacrer à l'exploitation de systèmes d'information améliorés. Un train de mesures d'accompagnement des pays peut être dispensé par le Programme TMT sous forme de projets de taille moyenne devant être exécutés dans les pays qui ont peu ou pas d'expérience des systèmes d'information sur le marché et la filière bois-forêt tout en ayant fait connaître leur forte

volonté politique d'améliorer leur prise de décision en les fondant sur des informations fiables. Le programme peut aussi faciliter l'accès à l'expérience d'autres pays à travers le partage des connaissances aux niveaux régional et international.

Dans les pays qui développent d'ores et déjà activement leurs systèmes d'information, le programme peut se concentrer sur l'amélioration des bases de données existantes, la formation d'agents, la modernisation et l'intégration des différentes composantes du système, et la communication des résultats. Un accompagnement peut également être dispensé au renforcement des organisations du secteur privé, des collectivités forestières et de leurs réseaux en vue de contribuer à l'instauration de systèmes d'information nationaux et de renforcer leurs propres systèmes d'information sur le marché, notamment par la sensibilisation au rôle important des systèmes d'information sur les forêts dans l'application de la fiscalité et la perception des redevances forestières. L'accompagnement devant être fourni à la création de systèmes d'information est particulièrement pertinent dans les pays qui connaissent des difficultés à s'acquitter de leurs obligations de rapports à l'OIBT. Dans les pays dotés de systèmes d'information bien établis, l'intervention du programme peut consister à combler les lacunes dans l'information existante et à renforcer les capacités d'analyse. Le programme s'appuiera sur les facteurs de réussite déjà identifiés pour engager des projets dans ce domaine (voir annexe 2).

En améliorant la transparence du marché le Programme peut contribuer notamment à l'amélioration des informations statistiques sur les échanges commerciaux en améliorant la collecte et l'analyse des données sur les prix, en favorisant l'emploi de codes SH idoines pour les bois tropicaux et celui des bons facteurs de conversion, le recoupement des données des flux commerciaux ; il peut aussi permettre d'autres actions consistant à identifier les problèmes et à améliorer la fiabilité des statistiques commerciales. L'intervention du programme consistant à combler les lacunes d'information peuvent consister en des enquêtes périodiques sur la production et l'utilisation du bois et des produits dérivés, la dendroénergie, le rôle du secteur informel, etc. Le programme peut également apporter son concours à des études visant à améliorer la connaissance des marchés consommateurs, notamment par des enquêtes périodiques sur les perceptions des consommateurs de produits de bois tropicaux et la dynamique du marché, cela en vue d'améliorer le marketing stratégique. Un concours peut être apporté aux études sur les perspectives des marchés intérieurs et régionaux, les caractéristiques des marchés émergents et les perspectives du commerce intra-régional, la demande et perspectives de l'offre de produits ligneux tropicaux, les utilisations finales des essences tropicales, ainsi que les caractéristiques spécifiques des marchés potentiels des essences peu utilisées et les bois de plantation pour les produits en bois massif ainsi que PLTS. En ce qui concerne les études de marché, le programme TMT s'attache à l'amélioration de l'information sur les caractéristiques des marchés qui ne sont actuellement pas suffisamment connues. En ce qui concerne les essences secondaires ou « peu utilisées », trois à cinq essences prometteuses pourraient être sélectionnées dans chaque région pour réaliser des études préparatoires détaillées du marché en vue de soutenir leur promotion.

Dans le domaine de la facilitation de l'accès au marché et de l'amélioration de la compétitivité des bois tropicaux, le programme peut concourir (a) au suivi et à l'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des facteurs influant sur les marchés des bois tropicaux (par exemple, les tarifs douaniers, les normes de produit et les règlements techniques, les barrières non douanières, les mutations macro-économiques des marchés internationaux, et d'autres facteurs émergents), et (b) des études sur la compétitivité des bois tropicaux, analyses comparative de cycle de vie des produits ligneux tropicaux par rapport à leurs substituts, y compris leur crédit carbone,<sup>12</sup> des analyses comparatives des compétitivités par rapports aux coûts, et d'autres sujets pertinents..<sup>12</sup> Le programme peut également apporter son concours à (c) des activités proactives qui influenceront sur la conception des politiques et des exigences du marché concernant le commerce des bois tropicaux ainsi que la promotion générique du marché (activités de plaidoyer, de communication, consultations des parties prenantes, etc.) pour une utilisation efficace des produits informationnels du programme.

<sup>12</sup>

L'OIBT a récemment réalisé des études sur les normes techniques et environnementales (Tissari, 2009, *ibid*) et la compétitivité des bois tropicaux (Oliver, R. & Donkor, B. 2009. *Projet de rapport sur le suivi de la compétitivité des bois tropicaux*. OIBT, CEM-CFI (XLIII) / 8. Une mise à jour des informations sera nécessaire dans 2 à 3 ans en fonction des développements dans ces domaines.

Dans le domaine du développement et de la facilitation du commerce, le programme peut apporter un soutien aux travaux d'analyse sur l'identification et l'évaluation des mesures facultatives de réglementation du commerce dont le plaidoyer et la promotion générique du marché (interdiction d'exporter des grumes, taxes à l'exportation et quotas, etc.) en vue de développer les exportations de produits transformés. Il s'agit là d'une question essentielle dans plusieurs pays africains et certains pays asiatiques membres de l'OIBT. Des contributions aux travaux analytiques sur d'autres questions de politique pertinentes peuvent également être fournies, par exemple pour le développement du marché intérieur et l'amélioration de la performance du secteur informel et son intégration dans le secteur formel, la réduction des barrières douanières et non douanières, et la conception de mesures de développement du commerce.

L'appui dispensé par le programme comprend le partage des connaissances dans la diffusion des résultats des activités dans le cadre d'ateliers régionaux et internationaux, des publications et le site Web de l'OIBT, le service d'information sur le marché et d'autres moyens. Les connaissances accumulées sur les essences tropicales à bois d'œuvre et leurs caractéristiques et propriétés d'usage dans les trois régions seront mises à disposition sur le site de l'OIBT en vue d'en faciliter la commercialisation.

Au niveau des entreprises, le programme peut accompagner le développement de stratégies de commercialisation et le renforcement des compétences en marketing dans le cadre d'opérations pilotes transposables aux niveaux national et régional. Un tel accompagnement est susceptible d'être fourni par les associations professionnelles de la filière.

Les catégories visées en dernière instance sont les personnes employées dans la filière forêt-bois et ses associations professionnelles ainsi que dans des entreprises individuelles, des collectivités forestières, les populations autochtones concernées et les petits exploitants, ainsi que leurs organismes représentatifs. Les catégories visées intermédiaires sont les organismes publics, les établissements de recherche et d'enseignement, des organisations du secteur privé, les distributeurs de produits de la sylviculture, des organisations de la société civile, les consommateurs et d'autres parties prenantes. .

Le programme est ouvert aux parties prenantes dans tous les pays membres de l'OIBT. Compte tenu du fait que la transformation et le commerce des produits ligneux tropicaux sont moins développés dans la plupart des pays membres africains qu'en Amérique latine et en région Asie-Pacifique, la région Afrique devrait bénéficier d'une attention particulière dans la mise en œuvre du programme.

Le principal instrument de mise en œuvre du programme est constitué des projets, avant-projets et activités proposés par les parties prenantes dans les pays membres en développement de l'OIBT et la soumission de ces propositions par l'entremise des points focaux nationaux de l'OIBT, dispositif devant assurer une démarche coordonnée<sup>13</sup> Les propositions devraient s'inscrire dans une ou plusieurs des interventions stratégiques du Programme TMT.

En outre, les activités mises en œuvre par l'OIBT dont profitent tous les pays membres de l'Organisation visent à améliorer la transparence des marchés internationaux, la surveillance des facteurs influant sur les marchés des bois tropicaux, l'amélioration des statistiques et les nomenclatures du commerce international, ainsi que des actions internationales et d'autres menées au niveau régional en vue de partager les expériences et les enseignements retenus.

Les principaux risques associés au programme et la manière d'y parer sont les suivants :

- (i) Le manque de volonté politique de renforcer les systèmes d'information et d'améliorer la transparence du secteur forestier, ainsi que d'affecter des ressources budgétaires adéquates à ces fins, est susceptible d'atténuer les effets du programme. Pour contrer ce risque, le programme comporte des activités de sensibilisation décideurs et prévoit une large participation du secteur privé et d'autres parties prenantes dans les efforts visant à améliorer la transparence du marché, cela afin d'assurer une pression ascendante en faveur d'une plus grande et meilleure disponibilité d'informations sur le secteur forestier et les marchés des produits forestiers.

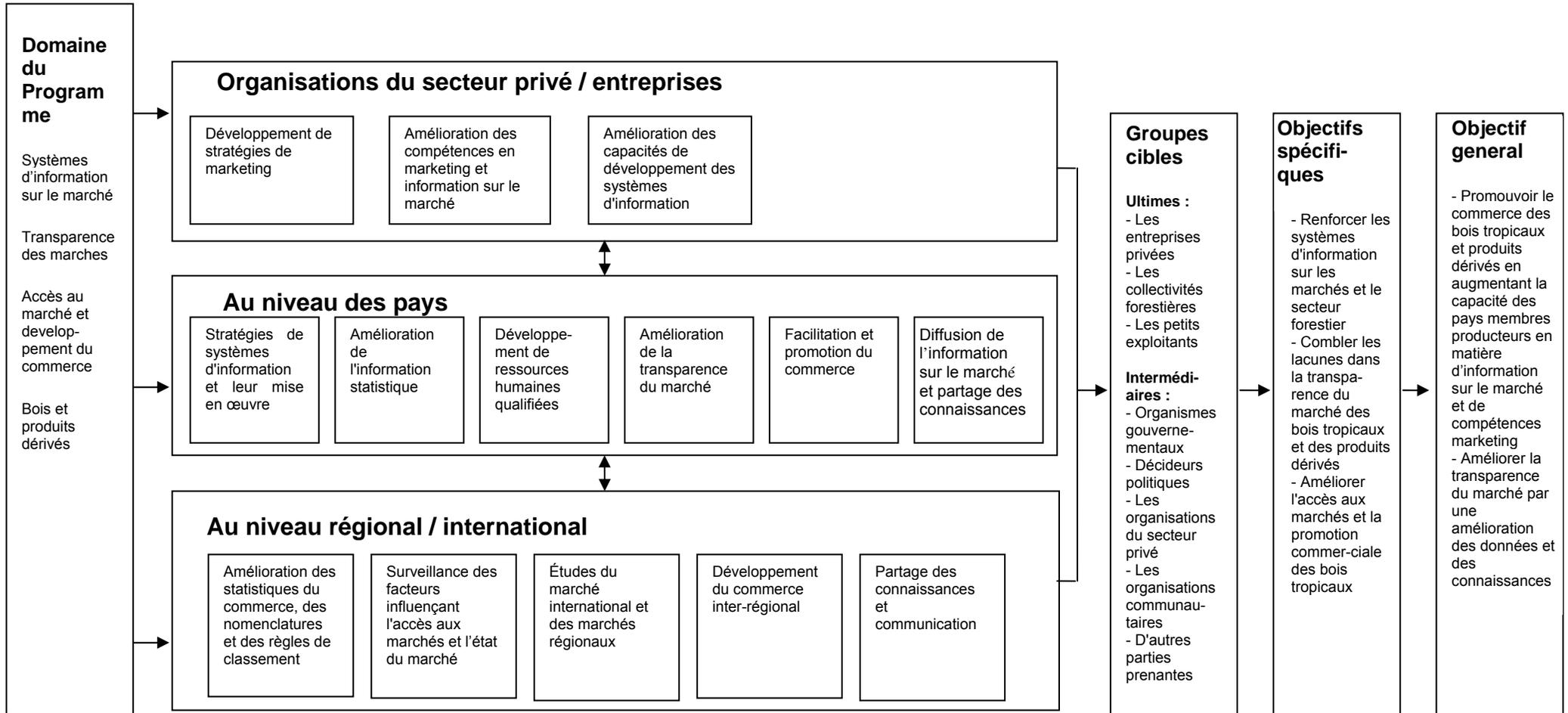
<sup>13</sup>

Les dispositions du Manuel de l'OIBT pour la formulation de projets, annexe B - Lignes directrices pour la participation des populations locales au cycle des projet sont pris en compte dans toutes les activités du programme thématique.

- (ii) Les bénéficiaires ultimes du Programme peuvent ne pas avoir facilement accès aux résultats générés en raison de leur insuffisante diffusion au niveau du pays. Pour remédier à ce risque, le programme élargira l'accès ouvert et ciblé en direction d'entreprises privées, d'entreprises forestières de collectivités et d'autres parties prenantes en vue de moins dépendre d'intermédiaires dans cette diffusion. En outre, des activités spécifiques de diffusion seront incluses dans les projets et activités bénéficiant d'un appui du programme.
- (iii) Les organismes publics peuvent ne pas être en mesure d'apporter des améliorations aux systèmes d'information. Ce risque peut être réduit par une planification minutieuse et l'examen des facteurs de réussite dans des projets de soutien antérieurs (voir annexe 2 pour les enseignements retenus).
- (iv) La Période d'intervention de l'accompagnement peut être trop brève pour produire des résultats tangibles. Pendant la phase pilote du programme, ce risque peut être résolu par l'inclusion d'éléments de renforcement des capacités et des stratégies spécifiques destinés à pérenniser les pratiques améliorées (par exemple l'intégration à la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux, la mobilisation d'un appui ultérieur et complémentaire auprès d'autres sources , etc.)
- (v) Il y a un risque de résistance du secteur privé à l'égard d'un surcroît de transparence qui peut s'expliquer pour des raisons commerciales. Ce risque peut être résolu par l'implication effective du secteur privé dans le développement et la mise en œuvre du programme. La diffusion des résultats des systèmes d'information améliorés et de l'information sur le marché qui doit en être obtenue procurera immédiatement des avantages tangibles aux entreprises du secteur privé, lesquels peuvent être obtenus grâce à la formation des utilisateurs de l'information.
- (vi) Il existe un risque pour les sensibilités par rapport à la concurrence entre pays producteurs de bois tropicaux dans l'amélioration de la transparence du marché et des données sur la compétitivité. En outre, certains exportateurs établis peuvent juger inutile d'améliorer la transparence des marchés sur lesquels ils occupent déjà des positions enviables. Ce risque peut être atténué dès lors que le programme peut apporter des avantages tangibles aux fournisseurs dans tous les pays producteurs de l'OIBT.

Des financements adéquats doivent être mis à disposition, y compris tout financement homologué. Des efforts de collecte de fonds ciblés doivent être menés.

Figure 1. Stratégie du programme thématique TMT



## 2. RÉSULTATS/PRODUITS/ACQUIS ET RETOMBÉES/AVANTAGES ATTENDUS

Tableau 1. Résultats/produits/acquis du Programme TMT

Objectifs spécifiques	Résultats	Produits	Acquis
Renforcer les systèmes d'information sur les marchés et le secteur forestier	Amélioration du processus décisionnel sur les marchés et la promotion du marché et renforcement de l'évaluation des performances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pays disposent de systèmes d'information sur les marchés et le secteur forestier améliorés</li> <li>- Stratégies nationales de renforcement des systèmes d'information (notamment l'amélioration des cadres politiques, juridiques et institutionnels)</li> <li>- Renforcement de la capacité des décideurs à exploiter les informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de pays dotés de systèmes d'information améliorés</li> <li>- Nombre et qualité des stratégies nationales visant à renforcer les systèmes d'information</li> <li>- Campagnes de sensibilisation</li> <li>- Produits de communication</li> </ul>
	Amélioration de la fiabilité des informations sur le secteur forestier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité des données</li> <li>- Meilleure analyse des données servant à la prise de décision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Études de diagnostics</li> <li>- Informations statistiques sur le secteur forestier et le commerce</li> <li>- Rapports analytiques</li> </ul>
	Amélioration des capacités de mise en place et de fonctionnement des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le personnel et les spécialistes</li> <li>- Les organisations du secteur privé avec l'amélioration des systèmes et des compétences</li> <li>- Réseaux entre producteurs et usagers des informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes de travail et sous-groupes thématiques mis en place et opérationnels</li> <li>- Formations, ateliers et autres initiatives de renforcement des capacités effectuées</li> <li>- Réseaux opérationnels spécialisés</li> </ul>
Comblent les lacunes dans la transparence du marché des bois tropicaux et des produits dérivés	Amélioration de l'information statistique sur le commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carences identifiées dans les statistiques existantes</li> <li>- Amélioration des statistiques du commerce</li> <li>- Codes SH idoines pour les bois tropicaux et produits dérivés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du secteur forestier questionnaire commun pour la collecte des données</li> <li>- Réunions de concertation et ateliers avec les intervenants</li> <li>- Rapports d'analyse et de statistiques</li> <li>- Les codes de produits commercialisés et facteurs de conversion améliorés</li> </ul>
	Amélioration de l'information sur les marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des informations spécifiques sur la production et l'utilisation des bois tropicaux, les perspectives de l'offre et de la demande, la bioénergie, les marchés émergents</li> <li>- Meilleure information sur les échanges intra-régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'étude</li> <li>- Ateliers, séminaires et conférences</li> </ul>

Objectifs spécifiques	Résultats	Produits	Acquis
		- Capacité renforcée d'utiliser l'information sur le marché pour des stratégies de marketing et l'amélioration des cadres politiques, juridiques et institutionnels	
	Amélioration de la prise de décisions en matière de production forestière et de développement de plantations	- Information sur le marché des essences moins utilisées et des matériaux nouveaux - Renseignements sur les perspectives du marché pour les différentes essences de plantation	- Une enquête et des rapports d'étude sur les marchés des essences moins utilisées et les matériaux nouveaux - Enquête et rapports d'étude réguliers sur les tendances du marché des essences tropicales de plantation
	Amélioration du partage des avantages tirés du commerce	- Amélioration des informations sur la structure de la filière des bois tropicaux et de leurs produits dérivés	- Des enquêtes régulières et des rapports d'étude sur le développement de la filière des bois tropicaux et produits dérivés.
Améliorer l'accès aux marchés et la promotion commerciale des bois tropicaux	Amélioration des capacités des producteurs de bois tropicaux à s'adapter aux mutations du marché	- Information systématique et périodique sur les facteurs qui affectent les marchés (droits de douane, barrières non douanières, etc.) - Suivi et analyse des exigences des marchés émergents des bois tropicaux et produits dérivés	- Rapports réguliers sur les tendances et les facteurs influant sur les marchés des bois tropicaux - Rapports réguliers sur les nouvelles exigences des marchés des bois tropicaux et produits dérivés et leurs tendances
	Amélioration de la compétitivité des bois tropicaux	- Information systématique et périodique et recherche sur les impacts du cycle de vie du bois tropical par rapport à tous matériaux concurrents	- Surveillance, rapports de recherche et activités de sensibilisation sur les impacts du cycle de vie des bois tropicaux par rapport à tous matériaux concurrents
	Amélioration des stratégies de marketing et de compétences	- Stratégies de marketing dans des entreprises pilotes - Un personnel qualifié et des spécialistes en information sur le marché et compétences marketing	- Nombre d'entreprises ayant des stratégies de marketing - Nombre d'employés qualifiés et de spécialistes
	Facilitation des procédures commerciales et réduction des coûts de transaction	- Les politiques et les cadres juridiques facilitant le commerce des bois tropicaux dans les pays exportateurs - Modification et optimisation des politiques commerciales	- Analyse des contraintes d'ordres politique et institutionnel qui pèsent sur le commerce du bois dans les pays exportateurs et activités de diffusion
	Promotion commerciale renforcée	- Stratégies et plans d'action en faveur du commerce - Amélioration de l'accès par les acheteurs,	- Nombre de pays dotés de stratégies et plans d'action - Portail web sur les essences à bois d'œuvre, le

Objectifs spécifiques	Résultats	Produits	Acquis
		les utilisateurs et les producteurs aux informations sur les caractéristiques des essences tropicales à bois d'œuvre et leurs utilisations - Activités de promotion du commerce des bois tropicaux	commerce et le marché - Moyens de diffusion de l'information - Activités de promotion commerciale mises en œuvre - Activités de plaidoyer et de promotion commerciale du bois et produits dérivés
	Un échange accru de connaissances	- Renforcement des compétences et des connaissances en matière de commerce et de commercialisation des bois tropicaux - Réseautage efficace entre partenaires commerciaux	- Produits de communication, conférences, ateliers et autres moyens de formations et manifestations contribuant à l'information sur le marché des bois tropicaux et à lui conférer la transparence souhaitée - Fonctionnement des réseaux de partage de l'information

## **Répercussions et avantages attendus**

Les principales retombées directes et à long terme escomptées du programme thématique sont les suivantes : (i) le renforcement des capacités des pays à mettre en œuvre des systèmes d'information sur le marchés et le secteur forestier, (ii) l'amélioration de la prise de décision sur les marchés et la promotion commerciale, (iii) l'amélioration de la fiabilité des informations, (iv) une meilleure transparence du marché pour les bois tropicaux et produits dérivés, (v) l'amélioration des stratégies de marketing reposant sur une information continue relative à l'évolution du marché et aux facteurs affectant l'accès au marché, (vi) un accès au marché des bois tropicaux et produits dérivés du bois facilité, (vii) des exigences moins discriminatoires émanant du marché, et (viii) la promotion accrue des échanges commerciaux et leur facilitation.

Les avantages ultimes du programme sont sa contribution à (i) l'amélioration de la commercialisation, des exportations et de la compétitivité des bois tropicaux, (ii) des recettes commerciales accrues et un meilleur partage des avantages du commerce, (iii) une contribution accrue des échanges commerciaux à la gestion durable des forêts, et (iv) la réduction de la pauvreté et le développement durable. Les retombées sociales et économiques du programme sont définissables, par groupe cible, comme suit :

Pour les collectivités forestières et les petits exploitants, le programme contribuera à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration des revenus et de la situation de l'emploi ainsi qu'à une bonne répartition des avantages. Ceci peut être obtenu par un meilleur accès aux informations sur le marché, le renforcement de l'information sur le marché, et une transparence accrue de la filière des bois tropicaux et produits dérivés. Des mesures complémentaires sont souvent nécessaires pour produire des retombées importantes.

Pour les entreprises du secteur privé et leurs organisations les avantages découlent de (a) des systèmes d'information sur le marché améliorés, (b) le renforcement des stratégies de marketing et de compétences, (c) l'expansion des ventes grâce à une meilleure transparence du marché, l'information sectorielle, un accès aux marchés et un développement du commerce facilités et (d) une réduction des coûts de transaction grâce à la facilitation du commerce.

Pour les gouvernements, le programme TMT est bénéfique de part (a) une meilleure information sur le marché et de meilleures informations sectorielles au service de décisions politiques et de l'évaluation des performances, (b) le renforcement des ressources humaines, (c) l'optimisation des politiques commerciales, et (d) la progression des exportations résultant d'un accès au marché facilité et d'une meilleure compétitivité des bois tropicaux et produits dérivés.

Pour les organismes de la société civile, les avantages de ce programme résident dans l'amélioration de l'information sur le marché et partant des moyens renforcés d'accompagner les populations forestières dans l'amélioration de leurs moyens d'existence.

Pour les donateurs et la communauté internationale le programme comble une lacune importante dans les efforts existants en soutenant le développement d'une production durable et la consommation de bois et de produits ligneux. Les programmes internationaux connexes sont appelés à bénéficier des résultats synergiques du Programme TMT de l'OIBT.

Les effets du programme sur l'environnement découlent de l'amélioration du commerce et de données sur la production ainsi que d'une amélioration de gestion et du contrôle des forêts rendus possibles par une meilleure information.

## **5. AUTRES PARTENAIRES ET ACTEURS**

Ce programme sera exécuté en étroite coopération avec le Groupe consultatif de la société civile et le Groupe consultatif sur le commerce créés par l'OIBT, des organisations internationales et régionales pertinentes, des associations nationales de la profession du bois et des organismes de la société civile.

Les résultats des discussions annuelles OIBT sur le marché et la Revue et évaluation bi-annuelle de la situation mondiale du bois ainsi que les recommandations du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) encadrent également l'exécution de ce programme.

Par ailleurs les organismes et programmes internationaux collaboreront à des activités connexes. Sur les questions liées à l'amélioration de la nomenclature du commerce extérieur et des statistiques, une coopération est engagée avec la FAO, l'Organisation mondiale des douanes, et d'autres partenaires pertinents.

## **6. ACTIVITES**

Dans la présente section, est fournie une liste non exhaustive, donnée à titre indicatif, des activités pouvant bénéficier d'un appui du programme. La situation étant variable suivant les pays, les interventions nécessaires à cet appui peuvent s'avérer différentes, si bien que d'autres activités conformes aux objectifs du programme peuvent être prises en compte dans les décisions d'approuver ou non les propositions.

### **A. Renforcement des systèmes d'information**

- 1) Dans l'amélioration des systèmes d'information sur le marché et le secteur forestier, le concours que le programme est susceptible d'apporter est le suivant :
  - (a) la sensibilisation des décideurs à l'importance stratégique du marché et des informations sectorielles pour la conception de politiques et d'évaluation de l'efficacité
  - (b) des études de diagnostic et des enquêtes sur les lacunes les plus préjudiciables dans les données sur la production et le commerce du bois et de ses produits dérivés
  - (c) l'élaboration de stratégies, de politiques et plans d'action nationaux axés sur l'élaboration de systèmes d'information sur le marché et leur mise en œuvre
  - (d) la mise à niveau et l'intégration des composants individuels du système d'information et l'amélioration des données existantes
- 2) Dans son renforcement de la capacité à élaborer et à entretenir des systèmes d'information efficaces le programme peut fournir un accompagnement aux activités suivantes :
  - (a) la formation du personnel et de spécialistes à l'exploitation de systèmes d'information améliorés, la collecte de données, leur traitement et leur présentation, les méthodes statistiques, compétences analytiques et la communication
  - (b) le renforcement des organisations du secteur privé et des collectivités forestières, ainsi que des organismes publics compétents et de leurs réseaux afin de contribuer aux systèmes d'information nationaux et leur permettre de constituer leurs propres systèmes d'information sur le marché
  - (c) la diffusion des résultats des systèmes d'information
  - (d) des ateliers de formation nationaux et régionaux ayant pour thèmes l'information statistique et économique en vue de permettre un recyclage continu des compétences des pays membres

### **B. Amélioration de la transparence du marché**

- 3) En matière d'amélioration de l'information statistique sur les bois tropicaux et produits dérivés, le programme peut prendre en charge
  - (a) le renforcement des systèmes internationaux d'information existants sur les forêts tropicales et le commerce de leur bois pour tirer profit des synergies en évitant les doublons, qu'il s'agisse par exemple de l'évaluation des ressources forestières (ERF) de la FAO, de l'État de l'aménagement des forêts tropicales dressé par l'OIBT (rapport « AFD Tropical ») et le questionnaire commun interinstitutionnel sur le secteur forestier.

- (b) l'analyse comparative des données sur le commerce permettant de détecter les incohérences et les anomalies en vue de faire appliquer des mesures correctives par les pays membres et d'apporter d'autres améliorations aux informations statistiques sur le commerce
  - (c) le suivi et la révision des codes du commerce international sur les bois tropicaux et produits dérivés en vue d'une plus grande transparence du marché
  - (d) l'examen et la révision des facteurs de conversion (poids / volume, etc.) utilisés dans les bases de données internationales et nationales de statistiques concernant les produits en bois des Tropiques.
- 4) En matière d'amélioration de l'information sur le marché le programme peut apporter son concours aux activités suivantes :
- (a) enquêtes et études de nature périodique sur certains lacunes spécifiques dans les informations relatives notamment à la production et aux utilisations du bois et des produits ligneux, la traçabilité des produits permettant d'instaurer une transparence du marché, la dendroénergie, les perspectives de l'offre et de la demande, les utilisations finales des bois tropicaux, etc.
  - (b) les études portant sur les perspectives du marché des exportations et des marchés intérieurs ciblés, les caractéristiques des marchés émergents et le commerce intra-régional, les spécificités des marchés potentiels des espèces les moins utilisées et des matériaux nouveaux, des bois de plantation, des PLTS, et d'autres thèmes pertinents
  - (c) les études sur la structure de filière des bois tropicaux et produits dérivés depuis la forêt jusqu'à aux produits valorisés dans les pays exportateurs en vue d'identifier les défaillances du marché
  - (d) un atelier, des séminaires et des formations visant l'amélioration de l'information statistique et commerciale.

### **C. Facilitation de l'accès aux marchés et du développement du commerce**

- 5) En matière de facilitation de l'accès aux marchés, le programme peut apporter son concours aux activités suivantes :
- (a) la surveillance des facteurs ayant une incidence sur les marchés des bois tropicaux (par exemple, les tarifs douaniers, les normes de produits, les règlements techniques, les exigences de certification de produits, d'autres éléments susceptibles de faire office de barrières non douanières, les perceptions qu'ont les consommateurs et le public des produits dérivés des bois tropicaux, la construction d'habitats écologiques) et l'élaboration de stratégies d'adaptation des fournisseurs de bois tropicaux à l'évolution des marchés, notamment les crises économiques régionales et mondiales
  - (b) des études sur la substitution et la compétitivité des bois tropicaux par rapport aux matériaux concurrents et aux bois non tropicaux leurs produits dérivés, notamment des études sur l'évaluation du cycle de vie des produits ligneux tropicaux par rapport à leurs concurrents se concentrant sur les impacts du changement climatique
  - (c) le suivi de la compétitivité des fournisseurs de bois tropicaux et produits dérivés sur les principaux marchés en ce qui concerne les prix, les coûts de production, la traçabilité, les coûts de transport et les coûts du capital par rapport à leurs concurrents des zones tempérées et boréales
- 6) En matière de facilitation et de développement du commerce, le programme peut apporter son concours aux activités suivantes :
- (a) le développement de stratégies de marketing et l'amélioration des compétences en marketing

- (b) facilitation du marketing générique et plaidoyer commercial pour les produits dérivés des bois tropicaux, y compris la préparation de documents promotionnels sur les divers avantages de la gestion durable des forêts et les bois tropicaux
- (c) réexamen des réglementations et procédures en vigueur ainsi que de la fiscalité, des redevances et taxes applicables dans le souci de réduire les coûts de transaction du négoce du bois et des produits forestiers et d'améliorer les incitations à la valorisation industrielle des produits concernés
- (d) la surveillance des tarifs douaniers et des études comparatives sur les barrières douanières au commerce comportant un examen des raisons à l'absence de mesures concrètes d'abaissement des tarifs douaniers aux niveaux convenus, cela en vue de définir des mesures correctives
- (e) le suivi des politiques fiscales et les subventions qui conditionnent la compétitivité des pays producteurs de bois tropicaux et l'information des membres de l'OIBT sur les meilleures pratiques dans l'application de ces instruments
- (f) le réexamen des nomenclatures d'espèces, les pratiques de mesurage et les règles de classement ainsi que les normes applicables aux bois tropicaux et produits dérivés, en œuvrant à leur harmonisation dans le but de faciliter le commerce du bois, le cas échéant
- (g) la création dans le site internet de l'OIBT d'une page spéciale contenant des informations sur les espèces de bois tropicaux, leurs caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques ainsi que les propriétés de leur transformation et utilisation
- (h) la conception et l'élaboration concrète d'autres mesures de développement et de facilitation du commerce (par exemple la simplification des règles de commerce s'appliquant aux règlements des marchés, des plateformes permettant l'usage de bordereaux électroniques dans les transactions commerciales, la facilitation de l'accès au financement du commerce, l'organisation active de salons professionnels et autres manifestations commerciales)
- (i) l'échange et le partage des connaissances par le biais d'ateliers régionaux et internationaux, et publications et autres moyens.

Les propositions de projets, d'avant-projet et d'activités peuvent, le cas échéant, comporter plusieurs éléments pris aux grands domaines d'intervention du programme. Les propositions doivent être préparées en conformité avec le manuel OIBT de formulation des projets (2008).

Lorsque nécessaire, l'OIBT est susceptible de dispenser à la demande toute assistance technique à des acteurs désavantagés qui souhaitent formuler des propositions qui répondent aux exigences du programme thématique TMT.

## **7. PLAN DES TRAVAUX, DONT ESTIMATIONS BUDGETAIRES ET CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS**

### **Plan des travaux**

Un modèle générique de plan des travaux est proposé au tableau 2. Des plans des travaux annuels détaillés seront préparés pour la mise en œuvre du programme. Chaque année, deux appels successifs de soumissions de propositions sont émis par les points focaux de l'OIBT en direction des parties prenantes. Pour la première année, sont prévues les activités suivantes .

- (a) promotion du lancement du programme par diverses manifestations organisées par l'OIBT ou accueillant sa participation, destinées à sensibiliser les acteurs et les informer des prestations du programme
- (b) organisation des deux premières vagues de soumissions de la part des parties prenantes
- (c) apport d'un accompagnement à la formulation de projets chez les parties prenantes qui ont sollicité cette assistance.

**Tableau 2. Plan général des travaux**

Actions	Année 1				Année 2				Année 3			
1. Lancement et promotion du programme												
2. Appel à des propositions	●		●		●		●		●		●	
3. Réunions / examen du comité consultatif	●	●		●		●		●		●		●
4. Mis en œuvre des activités du PT												
- A. Renforcement des systèmes d'information												
- B. Plus grande transparence du marché												
- C. Facilitation de l'accès aux marchés et développement du commerce												
5. Rapports annuels de suivi				●				●				●
6. Examen et évaluation de la phase pilote du TMT par le CIBT												●

**Estimations budgétaires**

Une enveloppe budgétaire indicative de 5 millions de dollars (tableau 3) sur trois ans aurait pour effet d'apporter des améliorations sensibles au développement du commerce et à la mise en transparence du marché dans les trois régions tropicales.

**Tableau 3. Budget indicatif du programme thématique TMT**

Activité (1,000 US\$)	Année 1	Année 2	Année 3	Total	Pourcentage
- A. Renforcement des systèmes d'information	330,0	853,4	433,3	1 616,7	35,4
- B. Plus grande transparence du marché	442,0	835,0	283,0	1 560,0	34,2
- C. Facilitation de l'accès aux marchés et développement du commerce	387,0	788,0	210,0	1 385,0	30,4
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>1 159,0</b>	<b>2 476,4</b>	<b>926,4</b>	<b>4 561,7</b>	<b>100,0</b>
Administration du programme (9,5%)	111,4	237,9	89,0	438,3	
<b>Total général</b>	<b>1 270,4</b>	<b>2 714,3</b>	<b>1 015,3</b>	<b>5 000,0</b>	

**Contribution des bailleurs de fonds**

Promis	US\$ 1 000 000
Solde	US\$ 4 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>US\$ 5 000 000</b>

En février 2010, des contributions de bailleurs de fonds avaient été perçues des gouvernements de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la Finlande.

**Contributions homologues**

S'ajoutant aux contributions des bailleurs de fonds, il est attendu des agences d'exécution en charge de mettre en œuvre des activités ou des projets élaborés dans le cadre de cet accord qu'elles effectuent des apports de ressources financières et en nature, lesquels, en accord avec leur rôle, responsabilités et capacités, devraient être en principe proportionnels à leurs apports dans le portefeuille de projets de l'OIBT. Les contributions homologues (opérées en nature) comprennent l'apport d'un soutien logistique se composant de détachements de personnel, d'espaces de bureaux,

de moyens de transport, etc. que mettent à disposition les agences d'exécution. En moyenne, les projets OIBT comportent une contribution homologue fournie par les agences d'exécution représentant de 10 à 20 % du budget OIBT et ce niveau moyen est celui visé dans le programme thématique.

## **II. ÉLÉMENTS OPERATIONNELS**

### **Composition du Comité consultatif du programme thématique**

La composition du Comité consultatif (CC) est la suivante :

- a) trois représentants de membres producteurs disposant d'un degré d'expertise reconnu en rapport avec le programme thématique;
- b) au moins un représentant d'un membre consommateur non bailleur de fonds disposant d'un degré d'expertise reconnu en rapport avec le programme thématique;
- c) des experts représentant des bailleurs de fonds intéressés et des institutions collaboratrices; et; and
- d) le Directeur exécutif ou son représentant désigné.

En concertation avec leurs Membres, le Directeur exécutif invitera des personnes privées à participer aux Comités consultatifs des programmes thématiques.

En règle générale, le Comité consultatif ne comptera pas plus de sept membres, et répondra au souci d'une représentation équilibrée entre ses membres.

La tâche du Comité consultatif est d'aider le Directeur exécutif à exécuter le Programme thématique comme suit :

- a) Sélection des activités, avant-projets et projets pour financement dans le cadre du Programme thématique ;
- b) Suivi et évaluation du déroulement du Programme thématique ;
- c) Identification de sources supplémentaires possibles de contributions financières volontaires au programme thématique.

En règle générale, le Comité consultatif travaille et se coordonne par voie électronique et se réunit une fois par an.

### **Critères de sélection spécifiques pour les activités, projets et avant-projets**

Dans sa sélection d'activités, d'avant-projets et de projets pour financement, le Comité consultatif du programme thématique pourra retenir les critères suivants :

- a) conformité avec le document du programme thématique et les objectifs de l'AIBT ;
- b) Viabilité technique ;
- c) rapport coût-efficacité ;
- d) effets environnementaux et sociaux ;
- e) connectivité avec d'autres activités, avant-projets et projets dans le cadre du programme ;
- f) applicabilité et généralisation des résultats, p. ex. aux plans régional, mondial ;
- g) indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis permettant d'évaluer le degré d'accomplissement des objectifs du programme ;
- h) mesures de vérification de la cohérence et de l'efficacité des activités, avant-projets et projets financés dans le cadre du programme ;
- i) retombées du programme et pérennisation de ses acquis ;
- j) mécanismes de participation effective des acteurs.

En outre, le Comité consultatif retient les critères spécifiques suivants

- k) Les répercussions potentielles de la réalisation des objectifs spécifiques du programme thématique ;
- l) La contribution aux acquis escomptés du programme.

### **Dispositions administratives**

Le programme est exécuté sous la direction du directeur exécutif de l'OIBT. Le programme est coordonné par le secrétariat de l'OIBT.

### **Procédures de suivi et évaluation**

Le programme fait l'objet d'un contrôle suivi qui répond aux procédures du Manuel OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation des projets en ayant recours lorsqu'il y a lieu au système de suivi en ligne de l'Organisation.

Le Comité consultatif assure un contrôle suivi du déroulement du programme en intervenant à cet effet au moins une fois par an et en se fondant sur les informations produites par le système de contrôle suivi, notamment celles émanant des rapports d'activité remis à dates régulières. Un protocole de suivi programmatique sera mis au point pour l'ensemble du programme.

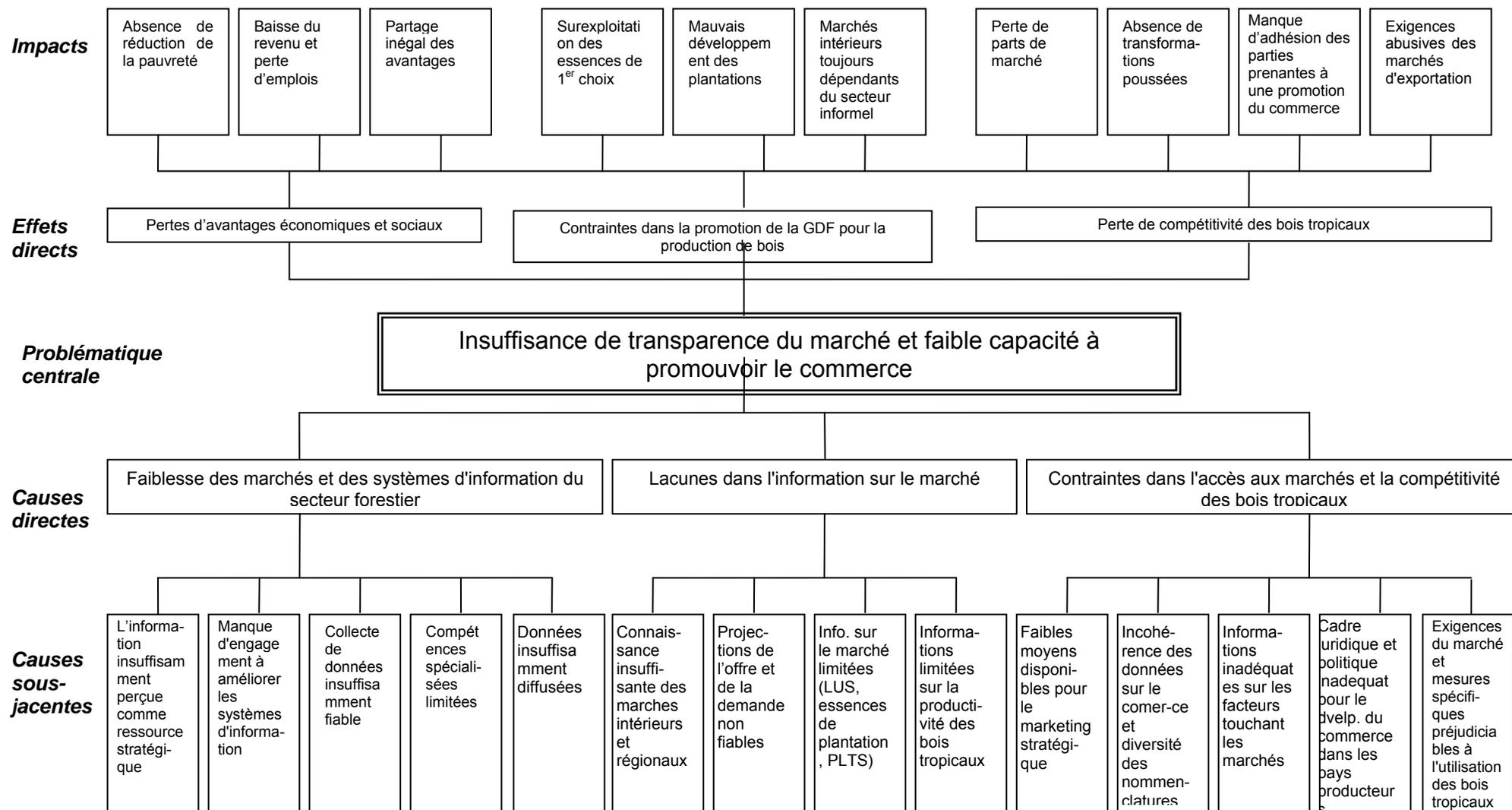
Conformément à la décision 9/(XLIV) du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), le Directeur exécutif rendra compte à chaque session du Conseil du développement et de l'état de réalisation des programmes thématiques et de communiquer toutes informations utiles à leur sujet, et maintenir les Membres informés de ces éléments entre les sessions du Conseil par le biais du site Internet de l'OIBT.

L'efficacité de fonctionnement pilote des programmes thématiques fera l'objet d'un examen et sera évalué à l'issue de trois ans par le CIBT.

### **Procédures relatives aux rapports techniques et financiers**

Les grilles de rapports standardisées de l'OIBT seront utilisées pour les différents projets, avant-projets et activités et seront également appliquées au programme thématique dans son ensemble. Les éléments constitutifs de ce rapport sont le plan des travaux, le budget, les rapports d'activités réguliers ainsi que les rapports techniques et le rapport d'achèvement, et comprennent les comptes rendus narratifs et les rapports financiers, des grilles récapitulatives de rapports narratifs et rapports financiers, des rapports de suivi et évaluation. Les dispositions du Manuel OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation des projets s'appliqueront lorsqu'il y a lieu. Les contributions des bailleurs de fonds ne sont pas préaffectables à des projets, avant-projets ou activités spécifiques et un cadre commun d'établissement de rapports s'appliquera à tous les bailleurs participants, au lieu que chaque bailleur reçoive des rapports distincts.

## ANNEXE 1. ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE DU PROGRAMME THEMATIQUE TMT



## ANNEXE 2

### FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS DE L'OIBT EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES FORÊTS ET LE MARCHÉ

Les facteurs de réussite essentiels les suivants ont été identifiés dans les évaluations des projets financés par l'OIBT et peuvent être pris en compte, lorsqu'il y a lieu, dans la conception et la mise en œuvre de projets devant être financés au titre du programme thématique TMT.

#### Le découpage des projets en phases

- Les projets dans ce domaine réclament une planification détaillée. Ils gagneraient à faire partie de stratégies nationales organiques précises d'amélioration des systèmes d'information.
- La flexibilité est souvent nécessaire pour assurer une mise en oeuvre efficace dans des réalités en évolution.
- Un nombre limité d'exigences stratégiques peuvent faire l'objet d'une attention particulière lors de la phase initiale de mise en place des systèmes d'information.
- Dans un cadre institutionnel décentralisé, les organismes territoriaux devraient se voir attribuer des compétences plus étendues que la seule collecte de données.
- Le découpage en phases de ce type de projets n'est pas sans risques pour leur bonne exécution en raison des possibilités de changements institutionnels ou organisationnels.
- Champ d'application et objectifs trop ambitieux devraient être évités.

#### Préalables à la réussite des projets

- La volonté affirmée des pouvoirs publics est nécessaire pour atteindre les résultats visés.
- Les hauts responsables doivent comprendre l'importance stratégique d'informations fiables et actualisées.
- La cellule d'information des organismes forestiers devrait se situer au sein même de l'organisation.

#### Aspects techniques

- Quatre branches d'activités doivent être couvertes: la collecte de données, le traitement et le stockage des données (base de données), leur analyse, leur diffusion et leur accessibilité.
- Une démarche modulaire peut être utile pour les différentes branches du système d'information sur des sujets spécifiques.
- L'interaction, la coordination et la compatibilité entre les différentes bases de données doivent être assurées.
- L'intégration des bases de données statistiques, économiques et forestières permet d'obtenir un outil efficace de gestion et de contrôle.
- Des mesures particulières sont requises pour la quantification des opérations illicites et la production et l'utilisation des matières premières du secteur informel (par exemple, enquêtes périodiques par échantillonnages). Tout degré de fiabilité satisfaisante de ce type d'informations suppose des mesures spécifiques.
- Le recoupement des données sur les flux de bois dans les différentes étapes de la chaîne logistique est important pour la cohérence des données.
- Les rapports statistiques exigibles par l'OIBT et d'autres organismes internationaux doivent être pris en considération.
- La précision et l'exactitude des facteurs de conversion sont nécessaires dès le début, s'agissant notamment de ceux qui sont utilisés aux données d'importation et d'exportation.
- Théories et méthodes statistiques peuvent améliorer et optimiser la collecte des données et leur analyse.
- Dans les dispositifs décentralisés, des technologies de communication adaptées sont nécessaires pour assurer la connectivité des différents niveaux d'organisation.
- La participation du secteur privé et d'autres intervenants et la communication qui doit leur être faite des résultats peut garantir leur adhésion aux systèmes améliorés.

#### Aspects économiques

- Le système d'information élaboré doit être compatible avec le cadre budgétaire de son fonctionnement.

- Une bonne définition des responsabilités entre les organisations participantes et leurs différents niveaux est déterminante pour la rentabilité économique du système.
- Les systèmes qui reposent sur des compétences et prestations de l'extérieur ont tendance à ne pas être d'un bon rapport coûts-efficacité.

#### Renforcement des capacités

- Les capacités d'information statistique des organisations participantes doivent être adéquates.
- Des formations devraient être dispensées à tous les maillons de la chaîne, des agents chargés du recueil des données aux utilisateurs de ces dernières.
- Des formations sont également souvent nécessaires pour une bonne diffusion.

#### Diffusion des résultats et l'intégration de l'expérience

- La diffusion des informations produites peut permettre un accompagnement soutenu des parties prenantes à l'exploitation des systèmes d'information.
- Une diffusion large sous différentes formes à tous les acteurs concernés est souhaitable, y compris des annuaires, des bulletins d'information, bulletins, CD-ROMs, portails Web et autres moyens interactifs, les différents moyens s'avérant complémentaires.

#### Dispositif d'exécution

- L'unité de pilotage du projet a un rôle déterminant à jouer dans la bonne exécution du projet.
- Des Groupes de travail pluridisciplinaires et des sous-groupes thématiques ont été utiles.
- D'authentiques échanges et mises en corrélation des compétences disponibles (personnel expérimenté et de haut niveau), niveaux technologiques nécessaires (matériel et logiciels spécialisés) et une organisation et direction efficaces du projet constituent un facteur essentiel de réussite.
- Le secteur privé peut se montrer efficace dans la mise en œuvre si l'Administration dispose pas d'agents en nombre suffisant ou de l'ensemble des moyens requis, et lorsque une certaine flexibilité est nécessaire dans l'exécution.
- Les examens à mi-parcours sont utiles pour vérifier la pertinence des interventions et écarter les obstacles qui freinent l'avancement du projet.

#### La durabilité des interventions du projet

- Un accord sur le suivi et dispositif de suivi peuvent aider pérenniser les acquis du projet.
- Les projets pilotes doivent inclure la validation des résultats et l'élaboration de mesures de suivi devant permettre la transposition et l'intégration des résultats du projet.
- L'adoption de stratégies de sortie spécifique dès la conception du projet ou à défaut au cours de son exécution s'avère souvent nécessaire.
- Des échanges d'expériences à l'échelon régional par réseautage s'avère utile pour un développement ultérieur d'expériences.

#### Sources:

L'OIBT. 2003. Enseignements tirés des missions d'évaluation à posteriori effectuées par le Comité de l'information économique et information sur le marché. CEM-CFI (XXXIII) / 3 - 8 septembre 2003.

Buttoud, G. 2005. Ex-Post Evaluation Report. Projet OIBT PD 56/00 Rev.3 (M) Amélioration du système d'information et de gestion des statistiques forestières (STATFOR) par l'intégration de deux modules informatiques: compilation des inventaires d'aménagement et gestion des parcs à bois d'exportation (Gabon). CEM-CFI (XXXVII) / 3 - 5 septembre 2005.

## ANNEXE 3

### Évaluation du programme thématique

